

Bordeaux, le 23 mars 2020

Continuité de service à la Caf de la Gironde

Dans cette période de crise sanitaire exceptionnelle, la Caf de la Gironde s'est organisée dès le 13 mars pour garantir l'indispensable continuité de son service public, dans une période où la solidarité prend une importance accrue. Focus sur les dispositions prises en Gironde.

Dans ce contexte, les collaborateurs de la Caf restent entièrement mobilisés pour accompagner les usagers et maintenir leurs droits.

Droits maintenus pour 350 000 allocataires de Gironde

La priorité a été donnée de maintenir le paiement des droits des 350 542 allocataires girondins (soit près de 800 000 habitants) dans la mesure où les aides versées par la Caf de la Gironde visent prioritairement à soutenir le niveau de vie des familles. Les prestations de la Caf sont la seule source de revenus pour près de 67 000 allocataires (soit 15% des allocataires, c'est-à-dire environ 120 000 habitants). **Nous assurerons donc le versement de toutes les prestations, comme d'habitude.**

En cas d'urgence, un accueil téléphonique sur rendez-vous pour assurer une continuité de service

Pour freiner la propagation du coronavirus Covid-19, la Caf a fermé l'intégralité de ses sites d'accueil et a proposé, dès le lendemain une offre de substitution. Depuis le 17 mars, la Caf effectue, en cas d'urgence, des rendez-vous téléphoniques pour étudier les dossiers de ses usagers. Pour prendre un rendez-vous, il suffit d'aller sur le caf.fr : espace Ma Caf>contacter ma Caf>prendre un rendez-vous et d'indiquer le motif de sa demande pour accéder au planning des rendez-vous.

